

Quelques infos sur la classe de 2nde Générale et Technologique

- C'est un tronc commun à tous les élèves de seconde :

ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRES ÉLÈVE
• Français	4 h
• Histoire-géographie	3 h
• Langue vivante 1	5 h 30
• Langue vivante 2	
• Mathématiques	4 h
• Physique-chimie	3 h
• Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	1 h 30
• Éducation physique et sportive	2 h
• Éducation civique, juridique et sociale	0 h 30
Accompagnement personnalisé	2 h

+ Deux enseignements d'exploration de 1 h 30 par semaine chacun

Les objectifs de ces enseignements sont :

- ✓ faire découvrir des champs disciplinaires de connaissances et les méthodes associées
- ✓ informer sur les cursus possibles au cycle terminal et dans le supérieur : IUT, classes prépas, université, etc.
- ✓ identifier les activités professionnelles auxquelles ces cursus peuvent conduire

Chacun peut ainsi expérimenter de nouvelles disciplines, afin de faciliter ensuite ses choix d'orientation.

Chaque élève choisit deux enseignements d'exploration, qui ne conditionnent en rien son orientation en première :

- au moins un enseignement d'exploration d'économie : "principes fondamentaux de l'économie et de la gestion" ou "sciences économiques et sociales"
- un second enseignement d'exploration, différent du premier, à choisir parmi les matières suivantes:

Sciences économiques et sociales	1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Littérature et société	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Méthodes et pratiques scientifiques	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et activités artistiques : au choix parmi arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines	1 h 30
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 h
LV3 (a)	3 h
Écologie, agronomie, territoire et développement durable (d)	3 h

 La liste des enseignements d'explorations est variable d'un établissement (ils ne sont pas proposés partout)

+ éventuellement un enseignement facultatif* (voir brochure « Après la 3^{ème})

* pas obligatoire

HORAIRE TOTAL ÉLÈVE	28 h 30
= Horaire pour les groupes à effectif réduit	10 h 30